

Commune de COARRAZE
Plan Local d'Urbanisme
Modification Simplifiée n°1
Mise à disposition du dossier

Par délibération du 12 avril 2018, le Conseil Municipal de la Commune de Coarraze a décidé la mise à disposition du public du dossier de Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme afin notamment de reclasser une partie de la zone Uy située entre le lotissement de la Palmeraie et la rue Pierre Brossolette, à dominante d'habitat, en zone Ub.

Conformément aux dispositions des articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération dont il s'agit est consultable en mairie pendant un mois.

Le projet de Modification Simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par le Préfet et par les personnes associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme seront consultables à la Mairie de Coarraze du MARDI 22 MAI au JEUDI 21 JUIN 2018 aux jours et heures d'ouverture habituels, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Pendant la durée de cette mise à disposition, les observations sur le projet de Modification Simplifiée n°1 pourront être consignées sur un registre déposé en Mairie de Coarraze.

Fait à Coarraze le 14 mai 2018

Le Maire,

